



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 20 novembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 novembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Christophe AVENA
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Danielle JUBAN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Claire TOMASELLI	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMMENT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Monique BAYARD
	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
	Monsieur Rémi DETANG pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

Convention de soutien à l'exploitation et la gestion de l'Espace de Vente Intermodal (EVI) de DIJON VILLE - Années 2026 à 2028

Depuis 2007, la gestion de l'Espace de Vente Intermodal (EVI) du Pôle d'Échange Multimodal (PEM) de la gare de Dijon Ville, est confiée à SNCF Mobilités dans le cadre de l'exploitation des services de TER Bourgogne.

L'Espace de Vente Intermodal (EVI) a pour mission de permettre aux voyageurs d'accéder à l'ensemble des informations relatives à leurs déplacements en transport public en Bourgogne – Franche-Comté et d'acheter des titres de transports mono, multi et intermodaux. L'EVI a également pour mission d'informer/orienter les usagers vers l'Appli MOBIGO pour acheter des titres routiers et ferroviaires. Il s'agit d'un local de 155 m² situé en plein cœur de la gare de Dijon-Ville au rez-de-chaussée du bâtiment de la gare, 23 cours de la Gare, 21000 DIJON.

La Région Bourgogne-Franche-Comté, désormais seule compétente pour les réseaux TER et Mobigo, et Dijon métropole ont souhaité poursuivre leur partenariat pour la période 2026 -2028. La convention actuelle se termine le 31 décembre 2025. Il est donc proposé de reconduire les engagements réciproques de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Dijon métropole, et Sncf Voyageurs.

Ainsi, la convention annexée, a pour objet de définir pour la période 2026-2028, le cadre et les modalités de l'engagement réciproque des Parties concernant :

- La commande de mise à disposition des locaux par SNCF Gares & Connexions.
- Les modalités d'exercice par SNCF Voyageurs, au sein de l'EVI, de la mission de pilotage de l'organisation pour l'ensemble des Partenaires, qui comprennent :
 - L'accueil et l'information des voyageurs pour les réseaux dont chaque Partenaire est l'Autorité Organisatrice des Transports (AOM),
 - L'organisation de la distribution des titres de transport monomodaux et multimodaux contractualisée par chacun des transporteurs dont chaque Partenaire est l'AOM,
 - La gestion et la maintenance des locaux et équipements de la gare de Dijon-Ville affectés à l'EVI,
 - Les modalités de contribution des Partenaires à la couverture des coûts de fonctionnement associés à ces missions.

La contribution annuelle de Dijon métropole s'élève à 83 733,83 €, dont 60 900 € pour la gestion de l'EVI et 22 833,83 € pour le loyer.

La contribution de Dijon métropole est d'ores et déjà intégrée aux coûts de fonctionnement du contrat de DSP des services de la Mobilité, et sera donc acquittée directement par Keolis Dijon Multimodalité pour la période 2026 - 2028.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** les termes de la convention de financement de l'Espace de Vente Intermodal du Pôle d'Échange Multimodal de la gare de Dijon Ville, passée pour la période 2026 – 2028,
- **d'autoriser** le Président à signer la convention telle qu'annexée et tout document nécessaire à ce dossier, et à réaliser des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention.

SCRUTIN POUR : 41

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATION(S)

